

Communiqué de Presse

Chenillé-Champteussé, le 22 octobre 2026

SUEZ renforce son activité de traitement des déchets dangereux et non-dangereux dans le Grand-Ouest

- **SUEZ annonce avoir obtenu l'autorisation de prolonger et d'étendre les activités de son écopôle SEDA à Chenillé-Champteussé (Maine-et-Loire) pour le traitement des déchets non dangereux et des déchets dangereux.**
- **Avec une capacité de traitement de 200 000 tonnes de déchets par an, l'écopôle SEDA est une infrastructure stratégique pour la gestion sécurisée des déchets des collectivités et des industriels du Grand Ouest.**
- **En produisant près de 12 GWh d'électricité renouvelable par an, le site accompagne la transition écologique et énergétique du Grand Ouest.**

Une infrastructure stratégique au service des collectivités et des industriels

Exploité par SUEZ depuis 1978, l'écopôle SEDA de Chenillé-Champteussé est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui regroupe quatre activités complémentaires :

- Le stockage des déchets non dangereux ;
- Le traitement et le stockage des déchets dangereux ;
- Le traitement et la valorisation des terres polluées.
- Une centrale photovoltaïque située sur les zones remblayées et réaménagées

Le nouvel arrêté préfectoral, signé le 25 mars 2026, autorise la poursuite et l'extension de ces activités pour une durée de 16 ans pour le stockage de déchets non dangereux et de 27 ans pour les déchets dangereux. La première étape de l'extension du site s'est concrétisée le 1er septembre 2026, avec la mise en service d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux.

Avec une capacité de traitement de 200 000 tonnes de déchets par an, l'écopôle SEDA apporte une solution indispensable aux collectivités et acteurs économiques du Grand Ouest pour la gestion des déchets non dangereux (90 000 tonnes/an), issus notamment des déchèteries, stations d'épuration et des activités économiques locales.

Il contribue également à la prise en charge des déchets dangereux (110 000 tonnes/an) issus d'activités industrielles (boues industrielles, terres et matériaux pollués), du BTP (amiante, plomb, réfractaires et laine de roche), ainsi que des unités de valorisation énergétique des déchets, chaudières biomasse et CSR (résidus de fumées et cendres).

Contribuer à la transition énergétique du territoire

Au-delà du traitement et de la mise en sécurité des déchets ultimes, l'écopôle SEDA contribue à la production d'énergie renouvelable locale. Avec sa centrale photovoltaïque et son unité de valorisation énergétique du biogaz issu du stockage des déchets non dangereux, le site produit près de 12 GWh d'électricité renouvelable par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 8 000 habitants. L'extension des installations existantes permettra de quasiment doubler cette production d'énergie dans les années à venir.

SUEZ, Société Anonyme au capital social de 64 690 832,50 euros, ayant son siège à : Altiplano, 4, place de la Pyramide - 92800 Puteaux, France, immatriculée sous le numéro 901 644 989 RCS Nanterre –Tel : +33 (0)1 58 81 20 00 – suiez.com – Numéro de TVA : FR60901644989



Une nouvelle étape dans le développement des activités déchets dangereux de SUEZ en France

Dans un contexte marqué par le renforcement des réglementations environnementales et la montée des préoccupations liées à la santé publique, les infrastructures de traitement des déchets dangereux jouent un rôle stratégique pour garantir la poursuite des activités industrielles en France et apporter un exutoire sécurisé aux déchets résiduels des collectivités.

Acteur historique du traitement des déchets dangereux en France avec une capacité de traitement de 1,6 million de tonnes par an, SUEZ poursuit sa stratégie de développement national avec l'autorisation d'extension de l'écopôle de SEDA en Grand-Ouest en mars 2026 et celle de l'installation de stockage de Villeparisis en Ile-de-France en septembre 2025. Ces deux sites font partie des cinq infrastructures de stabilisation et de stockage de déchets dangereux exploitées par SUEZ, alors que la France ne compte qu'une douzaine de sites de ce type.

Michel Durrmeyer, Directeur Général des activités déchets dangereux de SUEZ, en France :

« L'autorisation de poursuite de l'activité sur l'écopôle SEDA est une étape majeure pour les collectivités et les industriels du Grand Ouest. Elle nous permet de sécuriser sur le long terme des capacités de traitement indispensables pour répondre aux besoins croissants des territoires dans un contexte de renforcement des exigences environnementales et d'émergence de nouveaux enjeux sanitaires. Cette autorisation illustre également la capacité de SUEZ à développer et pérenniser des infrastructures essentielles au traitement des déchets dangereux, un marché stratégique pour accompagner les transformations industrielles et environnementales des territoires, tout en poursuivant notre contribution à la production d'énergie renouvelable et locale. »

À propos de SUEZ :

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions innovantes et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers. En 2025, SUEZ a fourni de l'eau potable à 67 millions de personnes dans le monde et des services d'assainissement à 36 millions de personnes. Le Groupe a produit 8,7 TWh d'énergie à partir des déchets et eaux usées. En 2025, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : www.suez.com

Contacts :

Service de presse de SUEZ

Mail : suez.media@suez.com

Tel : +33 6 32 18 39 54

Retrouvez toute l'actualité du Groupe SUEZ
sur le [site Internet](#) et sur les réseaux sociaux

